



Prévoir une période d'essai

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- En collaboration avec **Cécile Gilbert, Avocat au Barreau de l'Eure, SELARL Maubant Sarrazin Vibert - FISCALEX**
- Dernière vérification de la fiche : 28/03/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 28/03/2019

Dans la plupart des cas, le contrat de travail prévoit une période d'essai. Est-elle obligatoire ? Quelles sont les durées admises ? Réponses...

Période d'essai : une possibilité...

Un objectif. La période d'essai va vous permettre, en qualité d'employeur, d'avoir un aperçu des compétences de votre nouveau salarié et d'apprécier leur parfaite adéquation avec le poste. Aucune règle n'impose de prévoir une période d'essai dans le contrat, même si c'est souvent souhaitable. Pourquoi ?

Ce n'est pas obligatoire...

{ABONNEZ-VOUS}

Période d'essai : une durée variable... maximale

Des distinctions à faire. Selon la nature du contrat de travail (CDD ou CDI), selon la situation (intérim, apprentissage, travail à temps partiel, etc.), la durée de la période d'essai varie.

Pour les salariés en CDI...

{ABONNEZ-VOUS}